

DELIBERATION N° 66/2010

PARTICIPATION A LA 2EME EDITION DU PRIX LITTERAIRE

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le rapport de présentation générale du Budget Primitif 2010 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'accorder sa participation à l'organisation de la 2ème édition du prix littéraire des « Récits d'ailleurs » organisé par le Lycée Emile Letournel.

Le montant de la participation est arrêté à 1 500 € au titre de 2010.

La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65, nature 6568 du budget territorial et versée à l'association du Prix Littéraire du Lycée Emile Letournel.

Article 2 : Le versement de la participation interviendra dès la signature de la présente délibération.

Adopté
5 voix pour
X voix contre
X abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,


Stéphane ARTANO

